

DEPARTEMENT DU JURA**VILLE D'ARBOIS****EXTRAIT du REGISTRE DES ARRETES de Mme La Maire****OBJET:** autorisation d'occupation de voirie pour rock on the Marne

La Maire de la Ville d'ARBOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT que pour permettre le bon déroulement de l'installation des véhicule de ROCK ON THE MARNE, il est nécessaire de règlementer le stationnement et la circulation

ARRETE

Article 1er : Une autorisation de stationnement pour la mise en place de plusieurs véhicules militaires square SARRET DE GROZON

- Grande rue dans son intersection avec la rue du vieil hôpital
- Rue du vieil hôpital
- Square SARRET DE GROZON:

Vendredi 30 Aout 2024 à partir de 8h00 jusqu'au Dimanche 1^{er} septembre 2024 à 21h

Article 2 : Des panneaux réglementaires posés à la diligence des Services techniques porteront ces dispositions à la connaissance des usagers.

Article 3 : Son titulaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation de la manifestation.

Il est nécessaire d'assurer, dans ces circonstances, la sécurité des personnes et des biens par des mesures adaptées à la gravité de la menace qui pèse en ce moment sur le territoire français. La sécurité de ce rassemblement incombe aux organisateurs qui pourront avoir recours à des inspections visuelles des sacs et bagages ainsi que la mise en place de dispositifs visant à ralentir la circulation à la périphérie du flot de visiteur, selon la circulaire préfectorale 53/2016 du 29 novembre 2016. Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés

Article 4 : La Police Municipale, la Gendarmerie Nationale, seront chargées de faire respecter les dispositions du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- La Brigade de Gendarmerie,
- La Police Municipale,
- Services Techniques Municipaux.

ARBOIS, le 30 juillet 2024
Madame la Maire
Valérie DEPIERRE

